

Les membres du Conseil d'Administration de l'EFS

Par décret en date du 9 juillet 2025 sont nommés les membres du conseil d'administration de l'Etablissement français du sang, pour trois ans :

En qualité de représentants de l'Etat

Au titre de représentants des ministres chargés de la santé et de l'action sociale :

Mme Sarah SAUNERON, titulaire ; M. Charles-Emmanuel BARTHELEMY, suppléant ; M. Laurent BUTOR, titulaire ; Mme Ursula NICOLAI, suppléante ; Julie Lagrave, titulaire ; Philippe Morlat, suppléant ; M. Yann DEBOS, titulaire ; Mme Béatrice TRAN, suppléante.

Au titre de représentants du ministre chargé de la sécurité sociale :

Mme Capucine GREGOIRE, titulaire ; Jérémy Casabielhe, suppléant ;

Au titre de représentants du ministre chargé de la défense :

M. Jean-Jacques LATAILLADE, titulaire ; Mme Marine CHUECA, suppléante

Au titre de représentants du ministre chargé du budget :

M. Charles TOUSSAINT, titulaire ; M. Charles Toussaint, titulaire ; Mme Elise DELAÎTRE, suppléante

Au titre de représentants du ministre chargé de l'économie et des finances :

Mme Roxane SPINARDI, titulaire ; M. Michel RAO, suppléant.

Au titre de représentants du ministre chargé de la recherche :

Mme Catherine PERRAULT, titulaire ; M. Laurent PINON, suppléant

Au titre de représentants du ministre chargé de l'enseignement supérieur :

M. Luc JOHANN, titulaire ; Mme Orianne WAGNER-BALLON, suppléante.

Au titre de représentants du ministre chargé des outre-mer :

M. Pierre-Emmanuel BARTIER, titulaire ; Mme Marie HERVE, suppléante.

En qualité de représentants des organismes et associations

En qualité de représentants de l'assurance maladie proposés par les conseils d'administration de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés, de la Caisse nationale d'assurance maladie et maternité des travailleurs non-salariés et de la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole :

Mme Pascale VATEL ; M. Philippe LABATUT.

En qualité de représentant des associations d'usagers du système de santé agréées dans les conditions prévues à l'article L. 1114-1 :

Mme Dorothée PRADINES.

En qualité de représentants des associations de donneurs de sang nommés sur proposition de la Fédération française de donneurs de sang bénévoles :

M. Jacques ALLEGRA ; Mme Maryannick JAOUEN RAVASSE.

En qualité de représentant de la Fédération hospitalière de France :

Dr Christine BROISSAND

En qualité de représentant des organismes d'hospitalisation privée :

Dr Guillaume FEVRE

En qualité de personnalités qualifiées

M. Bernard LASSALE ; Mme Macha WORONOFF.

**EN QUALITÉ DE REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS DE
L'ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG**

Mme Stéphanie THIRIOT, titulaire

M. Damien CLEMENCON, suppléant

M. Frédéric BERNARD, titulaire

Mme Leila HAISE, suppléante